

ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE

Plan stratégique 2021-2026



IHO

Organisation
Hydrographique
Internationale



L'hydrographie est la branche des sciences appliquées qui traite de la mesure et de la description des caractéristiques physiques des océans, mers, zones côtières, lacs et fleuves, ainsi que de la prévision de leur évolution dans le temps.

L'Organisation hydrographique internationale (OHI), qui a été créée en 1921 et qui compte aujourd'hui 93 Etats membres, est une organisation intergouvernementale consultative et technique. Elle soutient la sécurité de la navigation et la protection du milieu marin, et coordonne l'établissement des normes hydrographiques. Elle facilite également le renforcement des capacités des services hydrographiques nationaux. L'OHI constitue un forum, à l'échelle internationale, pour l'amélioration des services hydrographiques, par la discussion et la résolution de questions hydrographiques, et aide les gouvernements membres à fournir ces services via leur service hydrographique national.

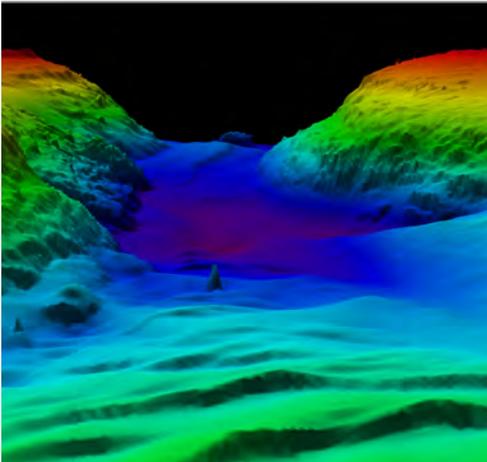
Les services hydrographiques font face à des défis significatifs qui façonnent le contexte dans lequel l'OHI construit la stratégie permettant de réaliser sa vision :

- Le besoin croissant de connaissances hydrographiques, pour une clientèle de plus en plus diversifiée
- Les progrès en matière de capteurs, de vecteurs et de technologies de l'information
- La révolution des données numériques, qui transforme l'écosystème hydrographique de la collecte, du traitement et de la fourniture des données
- L'accroissement de l'attention envers les océans aux niveaux environnemental, sociétal et économique

OBJECTIF 1

Faire progresser le soutien hydrographique aux fins de la sécurité et de l'efficacité de la navigation maritime, qui subit une profonde mutation

La transformation continue de la navigation, par exemple avec l'e-navigation, le transport maritime autonome, et la réduction des émissions atmosphérique, provoque une évolution en profondeur des services hydrographiques, dans un contexte de forte demande de données numériques.



Cibles

- Fournir des normes pour les données hydrographiques et des spécifications pour les produits hydrographiques ; soutenir leur production régulière ; et coordonner les services de fourniture régionaux et mondiaux
- Elaborer des normes, des spécifications et des directives dans les domaines de l'assurance des données, incluant la cyber-sécurité et l'évaluation de la qualité des données
- Utiliser le renforcement des capacités et la formation pour développer et accroître la capacité des Etats membres à soutenir la sécurité et l'efficacité de la navigation maritime

Indicateurs de performance stratégique

- Pourcentage d'Etats membres ayant opérationnalisé la production et la distribution de produits et services de données hydrographiques sur la base du Modèle universel de données hydrographiques de l'OHI (S-100), dans un cadre de mise en œuvre coordonnée et selon un calendrier défini (2026 : 100%)
- Nombre de produits et de services de données hydrographiques basés sur le Modèle universel de données hydrographiques qui répondent aux nouvelles exigences : transport autonome, réduction des émissions
- Pourcentage des produits et services de données hydrographiques basés sur le modèle S-100 qui sont couverts par les normes, spécifications et directives de l'OHI sur la cyber-sécurité (2026 : 100%)
- Pourcentage des zones importantes du point de vue de la navigation (par ex. dispositifs de séparation du trafic représentés sur les cartes, mouillages, chenaux) pour lesquelles la pertinence des connaissances hydrographiques est évaluée au moyen des indicateurs de qualité appropriés (2026 : 100%)
- Aptitude et capacité des Etats membres à satisfaire aux exigences et aux phases de réalisation du plan de mise en œuvre de la S-100 (2026 : 50%)

OBJECTIF 2

Accroître l'utilisation des données hydrographiques au profit de la société

Le nombre croissant d'applications des données marines implique que l'OHI joue un rôle plus important dans le développement de l'utilisation des données hydrographiques par le moyens d'efforts en coopération et en collaboration, et en identifiant les besoins de collecter des données supplémentaires.

Cibles

- Créer un portail pour soutenir et promouvoir la coopération régionale et internationale en matière d'infrastructures de données spatiales maritimes (MSDI)
- Promouvoir de nouveaux outils et méthodes pour accélérer et accroître la couverture, la cohérence et la qualité des levés dans les zones mal hydrographiées
- Appliquer les principes directeurs communs des Nations-Unies pour la gestion de l'information géospatiale, afin d'assurer l'interopérabilité et une utilisation accrue des données hydrographiques en combinaison avec d'autres données marines

Indicateurs de performance stratégique

- Nombre de consultations du portail pour le téléchargement de données/informations
- Pourcentage de zones convenablement hydrographiées par Etat côtier
- Nombre de nouvelles applications de la nouvelle version des Normes pour les levés hydrographiques (S-44)
- Nombre de SH qui déclarent avoir réussi à appliquer les principes dans leur contexte national (2026 : 70%)



OBJECTIF 3

Participer activement aux initiatives internationales liées à la connaissance et à l'utilisation durable de l'océan

L'ambition de l'OHI est d'être une contributrice efficace et reconnue aux défis majeurs relatifs à l'océan identifiés par la communauté internationale.

Cibles

- Collaborer avec d'autres organismes qui œuvrent au renforcement des capacités et à la formation pour améliorer l'efficacité des activités et programmes de renforcement des capacités
- Améliorer la connaissance des fonds marins mondiaux
- Mettre en œuvre une stratégie globale de communication numérique de l'OHI afin d'améliorer sa visibilité et l'accessibilité à ses travaux

Indicateurs de performance stratégique

- Pourcentage d'Etats côtiers qui sont en mesure de fournir des renseignements sur la sécurité maritime (RSM) selon le manuel conjoint OMI/OHI/OMM sur les RSM (2026 : 90%)
- Nombre de données reçues par an par le Centre de données de l'OHI pour la bathymétrie numérique (DCDB)
- Nombre de contributeurs au DCDB qui ne sont pas des services hydrographiques
- Pourcentage du total des zones maritimes qui sont conformes à Seabed 2030 pour incorporation au sein du jeu de données et des services GEBCO
- Nombre de visites, likes, partages, etc. associés aux réseaux sociaux de l'OHI
- Volume téléchargé depuis le site web de l'OHI et du système d'information géographique (SIG) de l'OHI



MISSION

La mission de l'OHI consiste à créer un environnement global au sein duquel les Etats fournissent en temps opportun des données, des produits et des services hydrographiques appropriés et normalisés, et assurent leur plus large utilisation possible.

VISION

La vision de l'OHI est d'être l'autorité hydrographique mondiale qui incite activement l'ensemble des Etats côtiers et des Etats concernés à faire progresser la sécurité et le bon fonctionnement du secteur maritime, et qui soutient la protection et l'utilisation durable de l'environnement marin.

Le but de l'Organisation est de favoriser :

- a) La coordination des activités des services hydrographiques nationaux
- b) La plus grande uniformité possible des cartes et documents nautiques
- c) L'adoption de méthodes fiables et efficaces pour la réalisation et l'exploitation des levés hydrographiques
- d) Le développement de sciences dans le domaine de l'hydrographie ainsi que des techniques employées dans le domaine de l'océanographie descriptive

HISTOIRE ET CONVENTION

La coopération internationale dans le domaine de l'hydrographie débuta avec la première Conférence maritime internationale, tenue à Washington en 1889, qui fut suivie par deux autres Conférences tenues à Saint-Petersbourg, en 1908 et 1912. En 1919, vingt-quatre nations se réunirent à Londres dans le cadre d'une Conférence hydrographique, au cours de laquelle il fut décidé qu'un organe permanent devrait être créé. Le résultat fut la création du Bureau hydrographique international, qui débuta ses activités en 1921 avec dix-huit Etats membres.

A l'invitation de S.A.S le Prince Albert 1er de Monaco, un scientifique marin reconnu, le Bureau installa son siège en Principauté de Monaco, où l'OHI réside depuis.

En 1970, une Convention intergouvernementale entra en vigueur, changeant la dénomination et le statut juridique de l'organisation, créant ainsi l'Organisation hydrographique internationale (OHI). En 2016, plusieurs amendements à la Convention entrèrent en vigueur en vue de l'adapter aux méthodes de travail communes aux organisations spécialisées des Nations-Unies.

SITUATION

4b quai Antoine 1er, B.P. 445, MC 98011 MONACO CEDEX

ETATS MEMBRES ET SECRETARIAT

L'OHI compte 93 Etats membres. Le représentant officiel au sein de l'OHI de chaque gouvernement membre est généralement le directeur du service hydrographique. Le Secrétaire général et les deux Directeurs, en collaboration avec un petit nombre d'experts techniques internationaux en matière d'hydrographie et de cartographie marine, conjointement avec du personnel de soutien administratif recruté sur le plan local, composent le Secrétariat de l'OHI à Monaco. Le Secrétariat de l'OHI coordonne et promeut les programmes de l'OHI et fournit conseils et assistance. Le Secrétariat représente l'OHI au sein des quinze Commissions hydrographiques régionales qui couvrent l'ensemble des océans, et occupe les fonctions de président de la Commission hydrographique sur l'Antarctique.

PRINCIPAUX ORGANES ET COMITES SUBORDONNES

- Assemblée de l'OHI
- Conseil de l'OHI
- Comité de coordination inter-régional
- Comité des services et des normes hydrographiques

-  www.iho.int
-  info@iho.net
-  [youtube.com/channel/UCpMKDQTKKIJSXmQCQzFqZPA](https://www.youtube.com/channel/UCpMKDQTKKIJSXmQCQzFqZPA)
-  [linkedin.com/company/international-hydrographic-organization/](https://www.linkedin.com/company/international-hydrographic-organization/)
-  Facebook: [fb.me/IHOhydro](https://www.facebook.com/IHOhydro)
-  Twitter: <https://twitter.com/IHOhydro>

